

Chaumont, le 21 mai 2021

OBJET : Prélèvement automatique

Le Lycée CHARLES DE GAULLE vous propose de régler les frais d'hébergement et de restauration par prélèvement automatique.

Celui-ci sera mensualisé selon les modalités suivantes :

affaire suivie par
Mario HEIL

téléphone
03 25 32 54 55
fax
03 25 03 11 33

courriel
int.0521032P@ac-reims.fr

Avenue Christian Pineau
BP 2067
52903 Chaumont Cedex 9

Date des prélèvements	Montant	
	Demi-pensionnaire	Interne
10/11/2021	75,00 € (avance)	200,00 €
10/12/2021	75,00 € (avance)	200,00 €
10/01/2022	Ajustement *	Ajustement*
10/02/2022	75,00 € (avance)	150,00€ (avance)
10/03/2022	75,00 € (avance)	150,00 € (avance)
11/04/2022	Ajustement*	Ajustement*
10/05/2022	75,00 € (avance)	150,00 € (avance)
10/06/2022	75,00 € (avance)	150,00 € (avance)
11/07/2022	Ajustement*	Ajustement*

- Prélèvement d'ajustement : son montant est le reste à payer de la créance après déduction des avances.

A noter : En cas d'incident de paiement, le prélèvement automatique est annulé.

Pour bénéficier de cette possibilité, vous devez compléter le « Mandat de prélèvement SEPA » ci-joint. Le mandat, complété et signé doit être retourné par courrier au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Le service d'Intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement.

L'Agent Comptable,

Mario HEIL

NB : Des frais de mise en place de prélèvement peuvent-vous être facturés par votre banque, voir vos conditions générales bancaires.